

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 27076 du 30 mars 2016 portant attribution  
des échelons exceptionnels du grade de capitaine**

NOR : INTJ1608861S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont admis à l'échelon exceptionnel de leur grade les capitaines désignés ci-après :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016

<b>Arbez-Gindre</b>	Michel	148991	8006901	8433040633	Région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
<b>Bomann</b>	Philippe	176238	8028353	9221040023	Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté
<b>Le Ray</b>	Michel	115260	5190041	8156040944	Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire
<b>Leroy</b>	Olivier	157576	8015054	9260030856	Garde républicaine
<b>Parmentier</b>	Renaud	205154	6562279	9468020849	Région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

P. MAZY